



Note rédigée par Sylvain DESEAU, Chambre d'Agriculture du Loiret.

## Travaux agricoles à façons et taux de TVA

### Travaux pour lesquels le taux de 20 % s'applique :

- Semis, plantation,
- Traitement des cultures (Pulvérisation, défanage ...)
- Désinfection des champs
- Travaux de fertilisation (Chargement, épandage de lisier, engrais, fumiers, amendement calcaire, broyage lisier)
- Drainage et irrigation,
- Curage de fossé,
- Transport de récolte, de pierres, de sable, de terre, ...
- Défrichage, dessouchage, débroussaillage,
- Curage de fossé,
- Terrassement, arasement de talus, nivelage, ...
- Pose de clôture,
- Broyage de jachères,
- Alignement, broyage de pierres
- Tracteur seul, tractopelle, chargeur automoteur, ...
- Taille des haies, arbres fruitiers, ...
- Elagage,
- Compostage, épandage ou mise en décharge de boues,
- Location de matériel,
- Ramassage de déchets

### Autres travaux :

- Fauchage pour les collectivités,
- Vidange, curage des systèmes d'assainissement individuel (sauf logement plus de 2 ans)
- Curage et nettoyage des stations d'épuration
- Evacuation des boues de station.

## Travaux bénéficiant du taux réduit de TVA à 10 % :

Travaux ne retirant pas aux produits façonnés le caractère de produits agricoles non transformés :

- labour, hersage, déchaumage, décompactage, binage, etc.
- fenaison : fauchage, andainage, fanage, ramassage – pressage, enrubannage ...
- broyage de paille et résidus de récolte dans les cas d'alimentation animale ou pour faciliter son enfouissement,
- récolte
  - grains avec moissonneuse batteuse,
  - ensilage
  - arrachage betteraves, pommes de terre, etc. ,
- pressage de paille
- Triage, calibrage, désinfection et traitement de semences :
- Stockage et séchage des céréales,
- Stockage et traitement des récoltes (pommes de terres, oignons, ...)
- manutention des betteraves dans les champs (notamment pour la mise en silo),
- travail des céréales : mouture ou broyage et seulement dans l'objectif d'alimentation animale,

### ***Travaux divers :***

- déneigement avec lame,
- Déneigement par salage,
- Travaux d'installation, vidange, curage des systèmes d'assainissement individuel pour les locaux d'habitation achevés depuis plus de 2 ans. Les travaux de vidange de fosse septique considéré comme travaux d'urgence peuvent bénéficier du taux de 10% même si le local à usage d'habitation à moins de 2 ans.

## Travaux combinés

Pour les travaux combinant lors d'un passage unique deux opérations soumises à des taux différents, il est admis que le taux réduit s'applique à la totalité du prix. Exemples :

- Semis combiné (hersage + semis) : 10 %.
- Ensilage + transport : 10%

Par contre, si l'utilisation des 2 matériels est facturée séparément, les taux respectifs s'appliquent.

## **Travaux bénéficiant du taux à 5.5%**

Le taux de 5.5% s'applique aux produits agricoles de première nécessité (légumes,, pomme de terre, betterave de consommation, fruits, ...). Pour certains travaux associés à ces produits, le taux de TVA à 5.5% s'applique. Exemple : Récolte de légume

Contact départemental : Sylvain DESEAU : 02 38 98 80 39 ou 06 86 40 98 16,  
sylvain.deseau@loiret.chambagri.fr